

Pour diffusion immédiate

## **Création d'un Conseil des collèges : L'assurance qualité doit être prise en charge par un organisme indépendant et autonome**

**Québec, le 15 novembre 2016.** – La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a soumis un mémoire dans le cadre de la consultation sur la création d'un Conseil des collèges. Elle a eu l'occasion de le présenter, le 31 octobre 2016, au responsable de la consultation, M. Guy Demers, et à ses collaborateurs, M<sup>me</sup> Rachel Aubé et M. Louis Lefebvre. Elle l'a aussi présenté à M. Claude Corbo, le 9 novembre dernier, dans le cadre de la consultation sur la mise sur pied du Conseil des universités du Québec. Le mémoire est accessible sur le [site Internet](#) de la Commission. Essentiellement, celle-ci considère que l'assurance qualité doit être prise en charge par un organisme autonome et indépendant dédié à l'amélioration continue de l'enseignement.

### **La fonction évaluation doit être maintenue, voire renforcée**

Le processus d'assurance qualité interne des collèges québécois, jumelé au regard externe porté par la Commission, constitue un modèle efficace pour favoriser l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial. C'est pourquoi l'expertise développée par la Commission, reconnue par les établissements du réseau collégial et correspondant aux pratiques éprouvées à l'international, doit être réinvestie dans l'avenir de l'assurance qualité en enseignement supérieur.

Il importe que l'assurance qualité soit prise en charge par un organisme autonome et indépendant dédié à l'amélioration continue de l'enseignement supérieur et doté d'un mandat précis d'évaluation, de pouvoirs clairs pour les évaluateurs, d'une expertise suffisante ainsi que des ressources nécessaires à l'exercice de ses fonctions. De plus, une délimitation claire doit exister entre la mise en œuvre de la fonction d'évaluation et la fonction de conseil stratégique. Ceci permettra de garantir la crédibilité et l'indépendance des évaluations et des recommandations formulées.

Dans la mesure où l'évolution du système d'enseignement supérieur québécois justifie des ajustements aux structures en place, la Commission a choisi de présenter une alternative basée sur les propositions mises de l'avant dans le document de consultation, respectant les considérations qu'elle juge essentielles et assurant l'usage le plus efficient des ressources investies. Elle propose ainsi la

création d'un organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur qui comporterait une commission d'évaluation pour chacun des ordres d'enseignement, collégial et universitaire. « Peu importe les changements structurels qui seront apportés, ils devront s'inspirer des tendances internationales en matière d'assurance qualité en enseignement supérieur tout en tenant compte des particularités, des besoins, des responsabilités ainsi que du chemin parcouru par les établissements », insiste la présidente, M<sup>me</sup> Céline Durand. La complémentarité d'un regard externe et du processus d'assurance qualité interne des collèges constitue l'assise essentielle pour maintenir et améliorer de façon continue l'expertise développée par les établissements ainsi que pour faire rayonner la qualité de l'enseignement collégial au Québec et à l'international, au bénéfice des étudiants.

### **À propos de la Commission**

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 109 établissements.

- 30 -

### **Source :**

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : [marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca](mailto:marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca)—Téléphone : 418 646-5812

### **Information :**

Nathalie Savard, secrétaire générale

Cellulaire 418 717-0544